

perf'extra[®]

CONDITIONNEMENT(S)

Emballages

DJEMBE[®]

5 L

CLORIL[®]

5 L

Emballages indissociables

Ne peuvent être vendus séparément.

Palette

72 packs de PERF EXTRA

FICHE D'IDENTITE

Composition

DJEMBE[®]

167 g/l de bromuconazole (15,9 % p/p)

107 g/l de tébuconazole (10,2 % p/p)

CLORIL[®]

500 g/l de chlorothalonil (40,16 % p/p)

Formulation

DJEMBE[®]

EC - concentré émulsionnable

CLORIL[®]

SC - suspension concentrée

Autorisation de Mise sur le Marché

DJEMBE[®] n°2130266

CLORIL[®] n°8800488

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

DJEMBE[®]

NUFARM S.A.S. - 28 bd Camélinat - 92230 GENNE-VILLIERS

® Marque déposée PHILAGRO

CLORIL[®]

ARYSTA LIFESCIENCE SAS - Route d'Artix, BP 80 64150 Noguères - Tél: 05 59 60 92 92 - Fax: 05 59 60 92 99

® Marque déposée ARYSTA LIFESCIENCE SAS

Distributeur

PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58.

DJEMBE[®]: EMB: NUFARM S.A.S

CLORIL[®]: EMB: ARYSTA LIFESCIENCE SAS

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Interdiction de réutiliser l'emballage.

Lire attentivement les étiquettes figurant sur les emballages unitaires avant toute utilisation.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DJEMBE[®]



DANGER

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P331+P310: EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P310+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P391: Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPa1: Pour éviter le développement de résistances au bromuconazole et au tébuconazole, le nombre d'applications du produit est limité à une application maximum par campagne sur blé.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208: Contient du chlorothalonil et du benzisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les arthropodes non cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur internet : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

CLORIL®



DANGER

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

PREMIERS SECOURS

DJEMBE® et CLORIL®

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

DJEMBE®

DJEMBE® contient 2 triazoles complémentaires (classées FRAC G1) : le bromuconazole qui apporte la persistance d'action, et le tébuconazole qui apporte une protection curative grâce à une migration rapide dans la plante.

Tableau des usages autorisés

DJEMBE®

Traitement des parties aériennes

Cultures	Maladies	Dose	Stades d'application	DAR	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua
Blés (Blé dur d'hiver, blé dur de printemps, blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps) Epeautre Triticale	Septoriose(s) Rouille jaune Rouille brune	1.2 l/ha	Max BBCH 69 (fin floraison)	DAR F*	1/an et par culture sur l'ensemble du complexe de maladies	5 m
	Fusarioses	1.2 l/ha	BBCH49 à BBCH69 (fin gonflement à fin floraison)	DAR F*	1/an et par culture sur l'ensemble du complexe de maladies	5 m
Maïs porte graine	Fusarioses des épis Rouille Helminthosporiose	1,2 l/ha	-	-	1	5 m

*Les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus applicables.

CLORIL®

Traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose	Stade	Nb max. d'applications	DAR	ZNT aquatique ZNT terrestre
Blé, Triticale, Epeautre	Septorioses	1 l/ha	BBCH 31-39 T1	2	BBCH 51	20 m 5 m

Sur blé, **DJEMBE®** permet de contrôler efficacement les maladies du feuillage telles que les septorioses, la rouille brune et la rouille jaune. En outre, il protège des fusarioses sur épi et contrôle notamment *Fusarium spp.*, producteurs de mycotoxines.

Sur maïs porte graine, **DJEMBE®** permet de contrôler efficacement les fusarioses des épis, la rouille et l'helminthosporiose.

CLORIL®

CLORIL® est une spécialité fongicide de contact à action préventive à base de chlorothalonil (classé FRAC M).

Le chlorothalonil agit sur les spores des champignons pathogènes en inhibant les réactions enzymatiques, et entraîne ainsi leur mort.

Sur céréales, grâce au mode d'action original et multi-site du chlorothalonil, l'emploi de **CLORIL®** permet une gestion durable de la sensibilité des maladies aux fongicides et d'optimiser les rendements.

		1,5 l/ha	BBCH 39-51 T2			
Pois protéagineux, Pois fourrager, Féverole, Lupin	Anthraxose	2 l/ha	BBCH 61-69	1	35 jours	20 m 5 m
Pois protéagineux, Pois fourrager, Féverole, Lupin	Botrytis, Sclérotiniose	2 l/ha	BBCH 61-69	1	35 jours	20 m 5 m
Pois écosés frais (petits pois frais et pois de conserve)	Anthraxose	2 l/ha	BBCH 61-69	1	35 jours	20 m 5 m
Pois écosés frais (petits pois frais et pois de conserve)	Botrytis, Sclérotiniose	2 l/ha	BBCH 61-69	1	35 jours	20 m 5 m
Porte graine - Betterave industrielle et fourragère	Maladie à sclérotés	2 l/ha	Non concerné	1	Non concerné	20 m 5 m
Porte graine - Lotier, luzerne, sainfoin, trèfle, vesce	Maladie des taches foliaires	2 l/ha	Non concerné	1	Non concerné	20 m 5 m
Porte graine - Lotier, luzerne, sainfoin, trèfle, vesce	Maladie à sclérotés	2 l/ha	Non concerné	1	Non concerné	20 m 5 m
Porte graine - ombellifères	Maladies des taches foliaires, Septoriose(s)	1 l/ha	BBCH 31-39	1	Non concerné	20 m 5 m
		1,5 l/ha	Après BBCH 39			
Porte graine - PPAMC, florales et potagères	Maladies des taches foliaires, Anthracnose	2 l/ha	Non concerné	1	Non concerné	20 m 5 m
Porte graine - PPAMC, florales et potagères	Maladies à sclérotés	2 l/ha	Non concerné	1	Non concerné	20 m 5 m

Pour toute information complémentaire sur les usages porte-graine, merci de contacter la FNAMS. Les coordonnées sont disponibles sur le site www.fnams.fr

DJEMBE® et CLORIL®

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

Spectre d'efficacité

CLORIL®

Le large spectre d'action du chlorothalonil lui permet de contrôler plusieurs maladies. Ainsi, **CLORIL®** est le partenaire idéal pour compléter d'autres matières actives dans les programmes de gestion de la résistance aux fongicides.

Intérêt de **CLORIL®** sur le blé : **CLORIL®** est un fongicide multi-sites efficace sur toutes les souches de septorioses, notamment celles résistantes aux fongicides de la famille des triazoles et celles moins sensibles aux imidazoles. **CLORIL®** peut être associé à tous les triazoles ou imidazoles (en respectant la réglementation sur les mélanges) afin d'assurer un haut niveau d'efficacité de ces fongicides systémiques autorisés sur septoriose.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

DJEMBE®

Sur blés

- Pour lutter contre les maladies du feuillage et de l'épi, **DJEMBE** s'utilise à la dose de 1,2 L/ha à raison d'une application par campagne.
- Traiter de façon préventive, notamment lorsqu'il s'agit de protéger la dernière feuille.
- Pour lutter plus spécifiquement contre les fusarioses, appliquer **DJEMBE** à la dose de 1,2 L/ha au stade début floraison (BBCH 61 à 65). **DJEMBE** s'intègre dans la lutte contre les fusarioses en complément des méthodes agronomiques telles que la prise en compte de la culture précédente, le travail du sol et la sensibilité variétale à la fusariose. Se reporter aux grilles de risques développées par Arvalis - Institut du Végétal.
- **DJEMBE** s'intègre parfaitement dans un programme à plusieurs traitements.

Sur maïs semences

- Pour la production de semences de maïs, **DJEMBE** s'utilise à la dose de 1,2 l/ha, préventivement ou dès l'installation de la maladie contre la rouille et l'helminthosporiose, à partir de la floraison contre les fusarioses des épis, quand apparaissent les risques.
- Les lignées de maïs semences sont particulièrement sensibles aux interventions en cours de végétation. Respecter scrupuleusement les préconisations des techniciens des organismes de production de semences. Les applications de fongicides comme **DJEMBE** peuvent provoquer des symptômes de phytotoxicité. Accorder une attention toute particulière aux conditions le jour de l'application et les jours qui la précèdent ou la suivent en évitant les périodes stressantes pour la culture (basses températures, faible luminosité, asphyxie racinaire, fortes températures, etc.). Trois stades clés de sensibilité de la culture ont été identifiés : l'initiation florale pour les mâles (entre 9 et 11 feuilles selon les géniteurs mâles), la période de croissance très forte de l'épi (15 à 10 jours avant la date de sortie des soies des femelles) et le tout début de la sortie des soies femelles.

CLORIL®

- **CLORIL®** doit être positionné de manière préventive par rapport aux attaques de maladies.
- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogène(s) sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- Il est conseillé d'appliquer la spécialité en préventif entre les stades 1-2 nœuds et le stade dernière feuille étalée.
- Dans le cadre de programmes de lutte contre la septoriose, la spécialité pourra être associée à un partenaire à base de triazole solo ou triazole associée (**DJEMBE** par exemple).
- Sur céréales, pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation à base de chlorothalonil à une dose annuelle totale supérieure à 1250 g/ha, sans dépasser 500 g/ha pour une application aux stades BBCH 31 à BBCH 39 et 750 g/ha pour une application à partir du stade BBCH 39.

Précautions d'emploi

DJEMBE®

- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement.
- Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.

- En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter une culture mal implantée et/ou en situation de sol séchant. Ne pas traiter à partir d'une température supérieure à 30°C.
- Pour éviter toute dérive de pulvérisation, traiter par temps calme, sans vent fort (intensité inférieure ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit inférieure à 19 km/heure).

CLORIL®

CLORIL® s'utilise avec un volume de bouillie allant de 100 à 300 L/ha.

Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

La répartition de **CLORIL®** doit être réalisée de façon homogène. Elle exige une vitesse d'avancement du tracteur adaptée et un débit du pulvérisateur correctement réglé.

Ne pas traiter à proximité des cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort (intensité inférieure ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit inférieure à 19 km/heure), pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

DJEMBE® et CLORIL®

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

1) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.

- 2) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en oeuvre du traitement.
- 3) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 4) Compléter le niveau d'eau.
- 5) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 6) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Cultures suivantes

Aucune contre-indication connue.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

DJEMBE®

Pour éviter le développement de résistance au bromuconazole et au tébuconazole, le nombre d'applications du **DJEMBE** est limité à une application maximum par campagne sur blé.

Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec le produit **DJEMBE**, il est recommandé de suivre les

Protection de l'opérateur et du travailleur

DJEMBE® et CLORIL®

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la "Note commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du Végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés contre les maladies des céréales à pailles".

DJEMBE® et CLORIL®

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

DJEMBE® et CLORIL®

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température comprise entre -10°C et 40°C.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE				
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	A usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE* de niveau C1 conforme à la norme NF EN ISO 27065 (Combinaison ou ensemble veste/pantalon)		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						

*Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire, spécifique aux produits phytopharmaceutiques, conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.

CLORIL®

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PULVÉRISATEUR PORTE OU TRAINÉ, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR PULVÉRISATION VERS LE BAS				
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables		À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE de niveau C1 conforme à la norme NF EN ISO 27065 (Combinaison ou ensemble veste/pantalon)		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006						

DJEMBE® et CLORIL®

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

AVERTISSEMENT

DJEMBE® et CLORIL®

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 12/2018

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR FLASHEZ-MOI

